Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260120-20260120005-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 16.01.2026
Affichage le : 16.01.2026

DELIBERATION 2026.01.20.05 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à vingt-heure, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, PELTIER Serge, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel.

Étaient excusés : MARTIN-CHUDEAU Patricia donne pouvoir à Stéphanie LAHAYE, TAILLANDIER Vincent.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné LEBRETON Didier, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 12
Quorum : 07
Présents : 10
Votants : 11

2026.01.20.05	**Participation aux charges de fonctionnement des écoles Publiques SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN de LA GUERCHE DE BRETAGNE – 2025/2026**

Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2025-2026 :

	NOMBRE D'ELEVES	COÛT	CHARGES A CARACTERE SOCIAL
MATERNELLE	3	1750.35 €	25 €
PRIMAIRE	16	482 €	25 €

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

Après consultation de la liste des élèves, il ressort qu'un enfant en classe élémentaire et un enfant en classe de maternelle ne résident pas à Rannée.
Le montant de la participation de la commune de Rannée s'élèvera donc à :

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260120-20260120005-DE

- 2 maternelles x 1 750.35 € (3500.70 €)
- 15 élémentaires x 482 € (7230 €)

Soit un total de 10 730.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité :

- **DE REFUSER** de participer aux charges à caractère social.

- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à **10 730.70 €.**

- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 20 janvier 2026
Le Maire, Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE
35130